

Compte-rendu du Conseil d'UFR de physique

Séance du 6 juillet 2017

Membres votants présents : Matteo Cacciari, Arache Djannati-Atai, Alexandre Delga, Fabrice Dodu, Matthias Gonzalez (à partir de 11h50) François_Olivier Lacaille, Frédéric Lamy (jusqu'à 13h) , Jaysen Nelayah, Simona Mei, Etienne Parizot, Mélissa Ridet, Cécile Roucelle, Solène Song (jusqu'à 13h), Véronique Van Elewyck (à partir de 11h50), Angela Vasanelli,

Membres représentés : Atef Asnacios (par Angela Vasanelli), Raphaël Galicher (par Cécile Roucelle), Matthias Gonzalez (procuration à Véronique jusqu'à 11h50), Léa Jouvin (par Solène Song jusqu'à 13h), Fabrizio Minganti (par Frédéric Lamy jusqu'à 13h)

Invités permanents présents : Virginie Dudons, François Graner, Imane Boucenna

Matteo Cacciari préside la séance. Simona Mei est désignée secrétaire de séance.
La séance débute à 9h30.

1) Proposition de mettre en place des « CRCT UFR physique » pour soutenir la recherche

Matteo Cacciari propose de mettre en place des modulations du service d'enseignement (qu'on dénommera « CRCT UFR ») pour décharger partiellement quelques enseignants-chercheurs et soutenir la recherche.

Les décisions prises par le CUFR pour optimiser le nombre de missions d'enseignement et de contrats de ATER ont amené à avoir 2 x 96h HTD excédantes par rapport aux besoins d'enseignement de l'UFR. La proposition est de créer, cette année, deux « CRCT UFR » de soutien à la recherche de 96HTD chacun.

La motivation générale est de permettre la création d'un cercle vertueux : les enseignants chercheurs qui renforcent leur recherche grâce à un « CRCT UFR » pourront plus facilement obtenir des contrats de recherche, qui apporteront des financements à l'UFR (par exemple via la compensation des décharges d'enseignement ERC et ANR jeune). L'UFR pourra alors renforcer ses recrutements d'enseignants temporaires (vacations, missions, ATER) et dégager des heures pour permettre la création de quelques « CRCT UFR ».

Pour cette année, la proposition est d'attribuer deux « CRCT UFR » aux enseignants-chercheurs classés par le CUFR pour des délégations CNRS et CRCT de Paris 7 et CNU, et qui ne les ont pas obtenues. La raison est qu'ouvrir un nouvel appel d'offre en juillet n'est pas possible à cause du manque de temps avant la rentrée de septembre.

Imane Boucenna, présidente du CENS, regrette que les 2 x 96 HTD heures excédantes n'aient pas été considérées lors de la distribution du service d'enseignement à la foire, ni lors de l'attribution des PCC. Par exemple, le CENS a émis un avis défavorable pour l'ouverture de TD proposés et a réduit des PCC. Matteo Cacciari répond que le nombre d'heures disponibles ne pouvait pas être connu avant la foire et dépend des financements disponibles dans les laboratoires pour le co-financements des ATER, ce qui rend très incertain de prévoir le nombre de HTD excédantes pour chaque année. La présidente du CENS demande que l'attribution des heures excédantes soit faite par le CENS.

Un premier vote est proposé sur la création et pérennisation d'un dispositif « CRCT UFR » pour soutenir la recherche (dans la limite de la disponibilité, an par an, du budget nécessaire pour le recrutement de vacataires, missionnaires d'enseignement et ATER qui permettront de dégager des heures excédantes).

Résultat du vote : 13 oui ; 5 non ; 1 blanc

La proposition de création d'un dispositif de « CRCT UFR » est approuvée. Les EC de l'UFR seront informés que les classements de leurs demandes de délégation CNRS et CRCT CNU/Université pourront être utilisés, le cas échéant, pour attribuer ces « CRCT UFR ». Il n'y aura pas de demande séparée à déposer.

Un deuxième vote est proposé sur deux propositions :

- A. Les « CRCT UFR » de cette année sont attribués aux enseignants-chercheurs classés par le CUFR pour des délégations CNRS et CRCT de Paris 7 et CNU, et qui ne les ont pas obtenues.
- B. Les heures excédantes de cette année sont attribuées par le CENS (mais sans réduire le référentiel d'heures d'enseignement, ce qui conduirait à une dette de l'UFR et donc à une augmentation automatique du référentiel l'année suivante)

Résultat du vote : Proposition A : 9 votes ; Proposition B : 5 votes ; Blanc : 4 votes. Un membre du CUFR s'abstient pour conflit d'intérêt parce que si la proposition A passe il pourra bénéficier d'un « CRCT UFR ».

2) Classement des demandes de poste Enseignant-Chercheur

Matteo Cacciari résume la situation des demandes des postes EC.

L'UFR dispose cette année de 2 supports de professeur et 2 supports de maître de conférences vacants ou susceptibles d'être vacants. Sur l'un des supports MCF repose une incertitude liée au rehaussement d'un support MCF en 2016 pour la création du PR 46.3 mis à concours en 2017. L'un des deux postes de professeur est vacant suite au décès de Pierre Binetruy du laboratoire APC.

Matteo Cacciari rappelle également au conseil que l'Université permet de demander le support des EC en détachement ou disponibilité depuis au maximum 3 ans. Une fois cette limite dépassée, le support est remis dans le pot commun de l'université et il est donc perdu par la composante. Matteo Cacciari regrette que ce soit probablement déjà le cas pour au moins deux ou 3 EC. Il reste par contre un ou deux postes EC pour lesquels la demande du support devrait être encore possible.

[Note ajoutée après le conseil : le Conseil d'Administration a voté une modification de cette règle et la présidence en a précisé les modalités d'application : la limite est portée à quatre ans de détachement/disponibilité, et la demande du support peut être faite exclusivement au cours de la troisième année d'absence. Pour l'UFR de Physique cela signifie pouvoir probablement demander un poste de MCF supplémentaire cette année, et un poste PR en 2018].

Les laboratoires ont transmis les demandes de poste suivantes :

- Professeur : MPQ/LPA/C2N, APC, MSC, Observatoire
- Maître de conférences : AIM, LERMA, IMNC, LPNHE, LDAR, APC, MSC, MPQ

Le laboratoire MSC a indiqué une priorité pour le poste de professeur, et APC et MPQ une priorité pour le poste de maître de conférences. Les laboratoires de l'Observatoire de Paris d'un côté, et les laboratoires LPA, MPQ, C2N de l'autre, sont prêts à présenter des demandes de professeur communes dans leurs thématiques respectives. Les profils des postes sont rappelés (un dossier avec toutes les demandes a été envoyé aux membres du CUFR avant la réunion).

Le CS a classé par rapport à leurs priorités scientifiques les demandes des postes d'enseignant-chercheurs posées par les laboratoires et a transmis le classement au CUFR :

Les postes de prof sont transmis au Conseil d'UFR, à égalité :

- un poste de quantique (3 laboratoires regroupés),
- un poste MSC (équilibre des deux parties du *laboratoire* : physique et interface)
- et deux postes *d'astrophysique* (APC et Observatoire) ; le CS ne s'oppose pas à une fusion des postes et recommande aux directeurs d'unité concernés de s'accorder avant le 6 juillet.

Postes MCF :

- APC en 1er
- MSC en 2ème
- MPQ, IMNC, LDAR, AIM en 3ème ex-aequo
- LPNHE en 7ème

Le président du CS explique les raisons derrière ce classement. Le CUFR est aussi informé du fait que le classement du CS n'a pas tenu compte de l'historique des recrutements, qui a été distribué aux membres du CUFR avant cette réunion sous forme de tableau mentionnant les recrutements faits chaque année depuis 2010 dans chaque laboratoire et pour chacune des thématiques.

Le conseil analyse le nombre de recrutements et constate que les laboratoires LDAR et LIED ont obtenu un nombre important de postes ces dernières années par rapport à leur taille, alors que les laboratoires MSC et APC ont obtenu un nombre de recrutements (toujours normalisé au nombre de ECs dans les laboratoires) au-dessous de la moyenne.

Les postes de maître de conférences sont discutés en premier. Le président du CS présente brièvement les profils et l'évaluation du CS.

Le poste de maître de conférences demandé par l'APC ressort prioritaire dans la discussion par rapport au profil et l'urgence scientifique. Un vote est proposé pour classer le poste de maître de conférences demandé par l'APC en première position dans le classement des postes de maître de conférences.

Résultat du vote : 15 oui ; 0 non ; 4 blanc.

Parmi les autres demandes de poste de maître de conférences, les postes demandés par MSC et MPQ sont considérés prioritaires par plusieurs membres du CURF par rapport au profil scientifique et à l'historique des recrutements. Il est rappelé que MSC a indiqué sa priorité pour le poste de professeur, alors que MPQ a indiqué le poste de MCF comme prioritaire.

Une discussion s'engage. Les avis sont partagés et un vote sur le laboratoire (sauf APC, déjà classé) auquel attribuer la deuxième demande de poste de maître de conférences suit.

Résultat du vote : MSC 6 votes ; MPQ 5 votes ; IMNC : 1 vote ; Blanc : 6 votes ; Abstention : 1

Le vote reflète les avis partagés du conseil. Le conseil décide de présenter trois demandes de poste de maître de conférences à l'Université, et de rediscuter la priorité entre les postes de maître de conférences MSC et MPQ en même temps que les postes de professeur, pour garantir une discussion plus globale.

Départ des étudiants Frédéric Lamy et Solène Song avec leur procuration respective à 13h. Reste 15 votants.

Le conseil discute successivement les postes de professeur. Il décide de maintenir une politique de promotions internes et donc l'ouverture de postes 46.3. Il est par contre rappelé que l'Université demande généralement un équilibre entre postes 46.3 et 46.1.

Une partie du conseil pense que cette année un poste de professeur 46.1 devrait être privilégié. En effet, l'un des deux postes de professeur sera ouvert suite au décès de Pierre Binetruy. Ouvrir ce poste en 46.1 pourra éventuellement permettre de renforcer la thématique de la gravitation à laquelle Pierre a dédié la plupart de sa carrière, et dans laquelle des avancées scientifiques importantes ont eu lieu récemment avec la découverte des ondes gravitationnelles.

Alternativement, un poste 46.3 en section 29/34 permettrait une promotion interne dans les laboratoires de ces sections qui ont demandé des postes de professeur, l'APC et les laboratoires de l'Observatoire. Le conseil remarque que les laboratoires de l'Observatoire n'ont pas en interne, à eux seuls, le vivier minimum de cinq candidats demandé par l'Université pour ouvrir un poste de professeur. La demande de l'Observatoire sur l'ouverture d'un poste 46.3 devrait donc vraisemblablement être associée à celle d'APC.

Pour au moins l'un des deux postes de professeur, le conseil convient de demander un poste 46.3, pour continuer la politique des promotions internes. Le conseil examine l'historique des recrutements en 46.3 (un par an depuis 2013), et remarque qu'une fraction importante des postes (4 sur 5) ont été ouverts exclusivement ou également en section CNU 28. Il est aussi rappelé que le poste PR 46.3 ouvert en 2017 en section 28 était restreint aux systèmes complexes en physique ou en biologie, et qu'ouvrir un poste profilé sur les systèmes complexes en 2018, comme demandé par MSC, priverait les candidats internes du domaine quantique de la possibilité de candidater à une promotion pour la deuxième année consécutive.

Ces réflexions amènent le conseil à une discussion des équilibres et besoins des laboratoires avec des opinions divergentes et variées. A l'issue de la discussion, un premier vote est proposé sur deux blocs d'options :

- A. Un poste 46.1 APC
- B. Un poste 46.3 en section 29/34

et

- C. Un poste 46.1 en section 28 fléché sur la physique quantique
- D. Un poste 46.1 en section 28 à MSC fléché sur la matière molle/systèmes complexes
- E. Un poste 46.3 en section 28

Chaque membre du conseil dispose de deux votes, un pour A ou B, et un pour C ou D ou E.

Résultat premier bloc : A : 9 votes ; B : 6 votes

Résultat second bloc : C : 3 votes ; D : 6 votes ; E : 6 votes

Une discussion sur le classement des demandes PR s'engage. Un consensus émerge sur l'ouverture prioritaire d'un poste 46.1 à l'APC, motivé en partie par la perte de Pierre Binetruy.

Pour l'autre demande de poste PR, un vote simultané est proposé sur le deuxième poste de professeur et sur la priorité sur le deuxième et troisième poste de maître de conférences. Chaque membre du conseil peut voter :

Une option entre les deux choix suivants pour le deuxième poste de professeur :

- D. Un poste 46.1 en section 28 à MSC fléché sur la matière molle/systèmes complexes
- E. Un poste 46.3 en section 28

Et une option entre les deux choix suivants pour le poste de maître de conférences à classer deuxième:

- MSC : Un poste de maître de conférences à MSC
- MPQ : Un poste de maître de conférences à MPQ

Résultat PR : D : 6 votes ; E : 8 votes ; Blanc : 1 vote.

Résultat MCF : MSC : 4 votes ; MPQ : 11 votes.

Le deuxième poste de professeur sera demandé comme poste 46.3 en section 28. Le deuxième poste de maître de conférences sera demandé comme poste de maître de conférences à MPQ, et le troisième poste de maître de conférences comme poste de maître de conférences à MSC.

Alexandre Delga quitte la séance à 13h40 sans laisser de procuration de vote. Reste 14 votants.

La discussion s'engage enfin sur l'interclassement des postes de professeur et de maître de conférences. Le conseil décide de mettre en première position un poste de MCF en raison de l'incertitude sur le deuxième support de MCF à demander à l'université. Parmi les autres considérations faites par le conseil lors de la discussion, on trouve le risque de perdre une demande de MCF qui serait classée trop en bas, et s'il est approprié de classer éventuellement en haut et consécutivement les deux demandes d'APC.

Finalement, deux options de classement sont proposées au vote :

A : MCF APC
MCF MPQ
Pr 46.1 APC
Pr 46.3 28
MCF MSC

B : MCF APC
Pr 46.3 28
Pr 46.1 APC
MCF MPQ
MCF MSC

Résultat du vote : A : 10 votes ; B : 4 votes.

Le classement suivant sera transmis à l'Université.

- 1. MCF APC**
- 2. MCF MPQ**
- 3. PR 46.1 APC**
- 4. PR 46.3 section 28**
- 5. MCF MSC**

La séance est levée à 14h30.